

Réunion du Conseil Municipal du 21 mars 2011

PRESENTS : Mmes Marie-Antoinette METRAL Maire, Edwige MOENNE-LOCCOZ 3^{ème} adjoint, MM Alain RAMELLA-PRALUNGO 1^{er} adjoint, Jean Maurice DE NAVACELLE, 2^{ème} adjoint, Yannick DESGRANGES 4^{ème} adjoint, Mme Muriel FREZIER, MM Pierre JOIGNE, Jacky MILON, Eric MISSILLIER

↳ ADMINISTRATION GENERALE

➤ Acquisition de parcelles agricoles par la SAFER et demande d'une aide financière au Département au titre du Conservatoire des terres agricoles

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la vente des parcelles cadastrées section A n°s 1228, 1229, 1230, 1412, 1904 et 1413, d'une surface totale de 1ha 45a 79ca sises au lieu-dit « Les Nantets », « Chatelard Devant » et « Chatelard » et pour un coût de 23 500 euros (vingt trois mille cinq cent euros).

Ces parcelles à vocation agricole revêtent un caractère stratégique pour le fonctionnement de l'agriculture locale du fait de :

- leur superficie importante pour le secteur, où la commune dans le cadre de l'élaboration du futur P.L.U. souhaite garantir un équilibre entre les zones naturelles, agricoles et constructibles,
- leur situation contigüe à un tènement de plusieurs hectares appartenant à la commune,
- la proximité pour la parcelle cadastrée A 1229 d'un ruisseau qui alimente le bassin communal ayant pour usage l'abreuvement des bêtes. Ce bassin, étant situé en aval et en limite de ladite parcelle et au bord de la voie communale, il semble opportun et important pour la commune de maîtriser l'amont de ce bassin communal afin d'en garantir son alimentation et son usage d'abreuvoir.

Elles sont libres de tout exploitant.

Par ailleurs, le Département de la Haute-Savoie accompagne les collectivités souhaitant acquérir du foncier agricole pour en pérenniser la vocation, à travers le Conservatoire des terres Agricoles. Le montant de cette aide à l'acquisition varie de 30% à 60% du prix de la parcelle, en fonction de l'indice financier de la commune.

Notre commune a un indice financier de 64. Elle peut bénéficier d'une aide à hauteur de 50%.

Cette aide est conditionnée aux engagements suivants qui sont repris dans le cahier des charges de la SAFER d'une durée de trente ans (30 ans).

- * insérer dans l'acte notarié d'acquisition une clause de restriction du droit de disposer pour préciser l'inconstructibilité des parcelles,
- * maintenir les parcelles en zone A ou N du P.L.U., en cas de révision de celui-ci,
- * ne jamais s'engager dans une procédure d'aliénation des parcelles,
- * mettre en place un bail rural au profit d'un agriculteur local comportant au minimum 3 clauses environnementales adaptées aux exigences des parcelles.

Ces quatre engagements seront assortis d'une clause résolutoire. L'inexécution totale ou partielle des obligations du bénéficiaire entraînera la résolution de plein droit de la convention attribuant la subvention.

L'effet rétroactif de la clause obligera la restitution de la subvention perçue par la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées section A n°s1228, 1229, 1230, 1412, 1904 et 1413, d'une surface totale de 1ha 45a 79ca sises au lieu-dit « Les Nantets », « Chatelard Devant » et « Chatelard » et pour un coût de 23 500 euros (vingt trois mille cinq cent euros).
- AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes procédures nécessaires à l'acquisition des biens,
- PROPOSE de solliciter l'aide financière du Département au titre du Conservatoire des Terres Agricoles et AUTORISE Mme le Maire à effectuer les démarches afférentes,
- ACCEPTE le cahier des charges de la SAFER d'une durée de trente ans,
- ACCEPTE les engagements demandés par le département au regard de l'aide accordée,
- AUTORISE Mme le Maire à conclure un bail environnemental.

↳ URBANISME – ENVIRONNEMENT- TRAVAUX

➤ Schéma de desserte forestière du massif dit « de la Rive Gauche du Giffre »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réalisation d'un schéma de desserte forestière concernant le massif forestier dit « de la rive gauche du Giffre », qui serait élaboré avec les communes de la rive gauche du Giffre (Samoëns, Morillon, la Rivière Enverse).

Après réflexion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas s'engager dans la démarche d'élaboration du schéma de desserte forestière du massif dit « de la rive gauche du Giffre » mais préfère se pencher du côté du Chevrans si toutefois un schéma de desserte voyait le jour sur ce versant.

➤ Demandes d'urbanisme en cours

Pétitionnaire	Lieu	Objet
JARNIAS Jean-Paul	Impasse des terrasses	Extension chalet +118m ²
JOSSERAND JOFFRE Emmanuel	Chemin Chez Bouvier	Construction d'un garage enterré

Concernant le recours d'un citoyen suite à la délivrance d'un permis pour un garage route des Hauts-Choseaux (cf compte rendu du 21 février 2011), le rendez-vous prévu a eu lieu au cours duquel chacune des parties a pu s'exprimer. La suite de ce dossier dépend de la décision du bénéficiaire du permis qui a le choix entre le retrait du permis existant suivi du dépôt d'une nouvelle demande ou le maintien du permis existant. Mme le Maire a envoyé le courrier des pétitionnaires à la D.D.T. qui n', à ce jour apporté aucune réponse.

Quant à la demande de garage enterré chemin Chez Bouvier, le Conseil Municipal souhaite mettre en garde le pétitionnaire eu égard à la stabilité du talus et à un affaissement éventuel du terrain. Il est donc fortement recommandé de prendre l'attache d'un géotechnicien.

↳ INFORMATIONS

➤ Distributeur automatique de fromages

Considérant le succès du distributeur de pain, Madame le Maire souhaite diversifier l'offre en proposant un distributeur de fromages (Reblochon – Tomme – Abondance – Comté). Installé à partir du 1^{er} mai prochain, il sera alimenté en circuit court par un fournisseur de SALLANCHES.

Le coût mensuel de la location s'élève à 399€H.T. que la Commune s'engage à supporter pendant une durée d'un an.

Une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire sera sollicitée.

➤ La Vogue

Faute d'avoir pu rassembler les représentants de toutes les associations locales le 4 mars dernier, une nouvelle réunion est prévue le 8 avril prochain à 19h à laquelle sont conviées toutes les personnes intéressées, membres ou non d'une association.

L'association des jeunes s'est d'ores et déjà engagée à prendre en charge le repas du samedi soir et la buvette le dimanche. Quant au repas du dimanche midi, il est envisagé de mutualiser les forces vives.

Mme Edwige MOENNE-LOCCOZ déplore que certains exposants qui avaient répondu favorablement se désistent à quelques semaines de cette manifestation.

Quoiqu'il en soit, l'animation sera assurée et il serait souhaitable que cette journée s'inscrive dans un élan de solidarité entre les associations, et que chacun s'investisse dans l'intérêt général.

➤ Carte de Maurice MANIFICAT

Mme le Maire remercie Maurice MANIFICAT pour sa carte postale envoyée d'OSLO lors des championnats du monde sur laquelle de nombreux champions ont apposés leur signature : Emillie VINA, Vincent VITTOZ, Aurore JEAN, Célia, Laure BARTHELEMY, Jean Marc GAILLARD, Cyril MIRANDA, Cristophe PERILLAT

➤ Remerciement de M. WABIMSKI

Mme le Maire donne lecture du courrier adressé par le Général WABIMSKI, Président du Souvenir Français remerciant Mme le Maire pour son accueil à l'occasion de l'assemblée générale du Souvenir Français.

La séance est levée à 21h00

